

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du Jeudi 25 juin 2026

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le **01 JUIL. 2026**

ID : 031-213100662-20260625-2026086-DE



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 25 juin 2026, à l'hôtel de ville de Bessières, sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le jeudi 11 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Madame Alexia SANCHEZ, Monsieur Anthony BLOYET, Madame Françoise OLIVE, Monsieur Julien COLOMBIES, Madame Christel RIVIERE, Monsieur Pierre ESTRYPEAU, Madame Nathalie HERRANZ, Madame Véronique ANDREU, Monsieur Fabrice MANSUY, Monsieur Cédric ANGLES, Madame Emmanuelle FOURCADE, Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Michel FALCONNET, Madame Alicia RIEU, Monsieur Jean-Marc BOUREZ, Madame Emilie PEZET, Monsieur Thierry LELAN, Madame Filiz KWIATKOWSKI, Madame Marie CHABRIER, Monsieur Manuel DEFORES, Monsieur Benoît MUNOZ.

Absents excusés avec pouvoir :

Madame Christine BONNET à Madame Nathalie HERRANZ, Monsieur Eddy QUEMET à Véronique ANDREU, Madame Julie KNITL-GUIDICI à Madame Christel RIVIERE, Madame Élodie PEREZ à Monsieur Anthony BLOYET.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles CONTE

Secrétaire de séance : Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

2026-086 – RESSOURCES HUMAINES : Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 26	Abstentions : 6	Exprimés : 26	Pour : 20	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Abstentions : Emilie PEZET - Thierry LELAN - Filiz KWIATKOWSKI - Marie CHABRIER - Manuel DEFORES - Benoît MUNOZ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée de porter des modifications au tableau des effectifs permanents par la création de postes nécessaires à de nouveaux besoins afférents à certains services. Ces créations pourront bénéficier à l'évolution de certains postes au sein de la collectivité, en fonction des besoins. Il propose également la suppression de certains postes vacants non pourvus.

Au **15/04/2026**,

Le tableau des effectifs est composé de 74 postes permanents dont 60 postes pourvus et 14 vacants sur la commune.

Il est proposé à l'assemblée de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Suppression de poste :

- 1 poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe, 35h

Création de poste pour les besoins des services et avancement de grade :

- 1 poste d'ATSEM principal 2nde classe, 30h

Monsieur le Maire présente donc le tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cat.	Grades	Durées hebdo	Effectifs actuels	Modifications	Effectifs au 15/04/2026
ADMINISTRATIVE	A	Directeur Général des Services	35	1		1
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial principal	35	3		3
ADMINISTRATIVE	A	Attaché territorial	35	2		2
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	0		0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	0		0
ADMINISTRATIVE	B	Rédacteur territorial	35	2		2
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	3		3
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	5		5
ADMINISTRATIVE	C	Adjoint administratif territorial	35	5		5
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
CULTURELLE	C	Adjoint territorial du patrimoine	35	1		1
ANIMATION	B	Animateur territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35	3		3
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	25	0		0
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	28	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	30	1		1
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	25	0		0
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	30	9		9
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	32	2		2
ANIMATION	C	Adjoint territorial d'animation	35	4		4
POLICE MUNICIPALE	B	Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	35	0		0
POLICE MUNICIPALE	C	Brigadier-Chef Principal de police municipale	35	3		3
POLICE MUNICIPALE	C	Gardien-Brigadier de police municipale	35	1		1
POLICE MUNICIPALE	C	Garde Champêtre Chef principal	35	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	30	1		1
SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	35	2	-1	1

SOCIALE	C	Agent territorial spécialisé principal de 2 nd e classe des écoles maternelles	30	0	+1	1
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	35	1		1
SPORTIVE	B	Éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	35	1		1
TECHNIQUE	B	Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	35	0		0
TECHNIQUE	B	Technicien territorial	35	2		2
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial principal	35	0		0
TECHNIQUE	C	Agent de maîtrise territorial	35	1		1
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	35	9		9
TECHNIQUE	C	Adjoint technique territorial	35	8		8
TOTAL			74	0		74

Le tableau des effectifs est composé de 74 postes permanents dont 59 postes pourvus et 15 vacants sur la commune.

À l'exception de la filière Police Municipale, et à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique), un contractuel peut être recruté sur ces postes si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis du Conseil Social Territorial du 08/04/2026,

Vu le tableau des effectifs du personnel communal modifié le 15/04/2026,

- **APPROUVE** le tableau des effectifs tel que modifié ci-dessus à compter du 25/06/2026 ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget correspondant ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Cédric MAUREL

